
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 19 février 2013 à 9 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut
Monsieur Martin Coutu, directeur d'arrondissement adjoint – responsable des grands projets

CA13 30 02 0061

OUVERTURE - SÉANCE

À 9 h 13

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 19 février 2013 soit ouverte.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 02 0062

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 19 février 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée.

CA13 30 02 0063

RECOMMANDATION - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AGGLOMÉRATION SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (RCG 09-023) - AJOUT - PARTIE DE LA RUE NOTRE-DAME EST - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT - FINANCEMENT - SUBVENTION - COMMERÇANT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil d'agglomération :

D'adopter un Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) afin d'y ajouter une partie de la rue Notre-Dame Est;

D'autoriser un virement de crédit au montant de 8 000 \$ afin de financer la subvention versée à un commerçant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

ADOPTÉ

40.01 1120443018

CA13 30 02 0064

RECOMMANDATION - CONSEIL MUNICIPAL - ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA SUBVENTION À LA MODIFICATION DU RACCORDEMENT DU SERVICE ÉLECTRIQUE DE CERTAINS BÂTIMENTS (R.R.V.M., CHAPITRE S-6.01) - AJOUT - UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE ET DES RUES BELLERIVE, NOTRE-DAME EST ET SAINTE-ANNE - AUTORISATION - DÉPENSE - FINANCEMENT - SUBVENTIONS - RÉSIDANTS - AUTORISATION - AFFECTATION - SURPLUS - GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - VIREMENT DE CRÉDIT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M., chapitre S-6.01) afin d'y ajouter une partie du boulevard Saint-Jean-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne.

D'autoriser la dépense pour un montant de 43 400 \$ afin de financer les subventions qui seront versées à 20 résidents.

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'arrondissement pour un montant de 43 400 \$ et le virement de crédit à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.02 1120443019

CA13 30 02 0065

LEVÉE - SÉANCE

À 9 h 15

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Procès-verbal de correction du 21 février 2013

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 21 février 2013

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans les sommaires décisionnels numéros **1123469026** et **1123469027** présentés à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juillet 2012;

EN CONSÉQUENCE, les erreurs cléricales ci-après décrites, figurant dans les deux sommaires décisionnels sont corrigées de la façon suivante :

- Les pièces jointes dans les sommaires décisionnels numéros **1123469026** et **1123469027** intitulées « Élévation avant » ont été insérées dans les mauvais sommaires respectifs et par conséquent, doivent être interchangées.

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 21^e jour du mois de février 2013.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2013.